

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00278

Numéro SIREN : 529 574 659

Nom ou dénomination : 3 GRT

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2019 sous le numéro de dépôt 21924

3 GRT

Société par actions simplifiée au capital de 4.701.167 euros

Siège social : 6, rue Raoul Nordling 92270 BOIS COLOMBES

529 574 659 R.C.S. Nanterre

Projet de décisions collectives extraordinaires des associés

12 FEVRIER 2019

Le 12 février 2019,

Sur décision du Président de la Société 3GRT, conformément aux dispositions de l'article 20.2.1 des statuts de la Société,

Les associés de la Société ont décidé d'exprimer en un acte les décisions ci-après, sur la base de l'ordre du jour proposé par le Président :

- Réduction du capital social d'un montant de 4,696,466.00 euros par voie de remboursement d'une somme de 0.999 euro sur chaque action
- Pouvoirs au Président pour réaliser l'opération, modifier les statuts en conséquence et accomplir les formalités requises

Première décision

Les associés, statuant aux conditions de majorité des décisions collectives extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes, autorise la réduction du capital social de 4,701,167.00 euros à 4,701.17 euros par remboursement d'une somme de 0.999 euro sur chaque action émise par la Société.

Cette opération sera réalisée par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 1 euro à 0.001 euro.

Deuxième décision

Les associés, statuant aux conditions de majorité des décisions collectives extraordinaires, confèrent tous pouvoirs au Président aux fins de réaliser la réduction de capital social décidée sous la décision précédente, dans un délai maximum de trois mois à compter de ce jour et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Troisième décision

Les associés, statuant aux conditions de majorité des décisions collectives extraordinaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal en trois exemplaires.

Pour GRTgaz
Thierry Trouyé



Pour Teréga
Dominique Mockly

